

Compte rendu de réunion du conseil municipal du 16 juin 2020

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni le Mardi 16 juin 2020 à 20h30 au sein de la salle des fêtes de Lanta sous la présidence de Marc Mengaud, Maire.

L'ordre du jour était le suivant :

- Tirage au sort des Jurés pour la Cour d'Assises
- Personnel communal :
 - Contrat : apprenti en espaces verts
 - Contrat : adjoint administratif 35h
 - Contrat : adjoint du patrimoine pour médiathèque 20h.
 - Contrat : adjoint technique 7h
 - Contrat : adjoint technique 35h

- Loyer du logement contigu à la salle des fêtes de Saint Anatoly
- Suspension de loyer de la licence IV
- Dénomination de voie au hameau de Sainte-Appolonie
- Reprise de la voirie et des réseaux de l'impasse Fontès
- Modification simplifiée du PLU pour la création de trois STECAL
- Travaux de la médiathèque : avenant
- Fiscalité directe locale : taux communaux
- Urbanisation :
 - Appel d'offres pour urbanisation du chemin du petit train
 - Lancement de l'étude pour l'urbanisation sur le RD31 secteur de Pescajou
 - Lancement de l'étude pour l'urbanisation sur le RD54 A
 - Dispositifs de sécurisation routière
- Lancement de procédure pour choix d'un architecte pour réparation et rénovation de la Mairie.
- Lancement de l'étude pour l'aménagement du complexe sportif.

Présents : MENGAUD Marc, LELEU Laurent, RANC Florence, BOUSQUET Valérie, AVERSENG Pierre, SOVA Nadine, ALBERTON Jean, MONTOYA Annie, GAY Christophe, DAMIA SOTUS Aurélie, BLANCHARD Michel, PEREZ Sabine, SICARD Didier, GERARD Corine, ZANET Jean-Pierre, MESSONNIER Aude, DIAZ Rémi, BEAUJARD Caroline, ESTIEU Sébastien.

Secrétaire de séance : Mr LELEU Laurent

En préambule, les élus ont procédé au tirage au sort des personnes qui pourront être appelées à siéger en qualité de jury d'assises pour l'année 2021. Les trois personnes ayant été tirées au sort sont :

PIERRE Emma

EL KANNANE Abdelghani

BOURNIQUEL Stéphanie

I. Personnel communal

3 renouvellements de contrats et deux ouvertures de postes étaient à l'ordre du jour

- 1- Contrat d'apprenti en espaces verts. Il était nécessaire de procéder au vote afin de prévoir une ouverture de poste. Le conseil municipal a approuvé cette ouverture de poste à l'unanimité.
- 2- Contrat adjoint administratif 35h : il s'agissait là d'acter le renouvellement de l'employé actuellement en contrat de droit public à durée déterminée qui arrive à échéance le 30/06/2020. La question de savoir pourquoi ce contrat était un contrat à durée déterminée a été posée. Question à laquelle Monsieur le Maire a répondu que l'employé en poste étant proche de la retraite, il n'était donc pas envisageable de le titulariser. Le conseil municipal a approuvé ce renouvellement à l'unanimité.
- 3- Contrat adjoint du patrimoine pour médiathèque : ouverture d'un poste sur une quotité horaire de 20 heures par semaine qui sera attribué à la personne actuellement sur le poste en service civique. Le conseil municipal a approuvé cette ouverture de poste à l'unanimité.
- 4- Contrat adjoint technique 7 h : renouvellement du contrat de Mr Prouteau. Le conseil municipal a approuvé ce renouvellement de contrat à l'unanimité.
- 5- Contrat adjoint technique 35h : nécessité de recruter un nouvel agent suite à la décision de ne pas stagiairiser l'agent actuellement sur le poste. Il s'agira d'un contrat de droit public à durée déterminée. Le conseil municipal a approuvé ce recrutement à l'unanimité.

II. Loyer du logement contigu à la Salle des fêtes

Il est ensuite abordé la question du loyer du logement contigu à la salle des fêtes de Saint Anatoly. Monsieur MENGAUD précise que l'ancien locataire a quitté les lieux et qu'un nouveau locataire a été trouvé pour occuper le logement dont le montant s'élève à 500 euros par mois. Mr DIAZ demande s'il ne serait pas envisageable, moyennant quelques aménagements, de revoir la fonction de ces locaux pour les mettre à disposition des associations plutôt que de remettre ce logement en location. Ce renouvellement de bail est mis au vote et le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

III. Suspension du loyer de la licence IV

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole à Mr Christophe GAY, propriétaire du restaurant « Entre 1315 » et qui demande au conseil municipal la suspension des sommes dont il est redevable au titre de la licence IV durant trois mois. Monsieur GAY évoque, à l'appui de sa demande, le manque à gagner de son entreprise en raison de la crise du Covid 19 qui l'a contraint à fermer son restaurant durant la période de confinement. Il est ensuite invité à quitter la salle le temps du débat et de la décision. Monsieur DIAZ demande au conseil municipal s'il était prévu de faire un geste pour les autres commerces situés dans la commune. Il lui a été indiqué que ces commerces pouvaient faire des demandes d'allègement de charge auprès de la communauté de communes. Monsieur le Maire a mis au vote cette demande de suspension qui a été approuvée à l'unanimité.

IV. Dénomination de voie au hameau de Sainte Apollonie

Il est évoqué à ce sujet le problème lié à la dénomination de la voie qui empêche, notamment, une remise efficace des courriers. Sainte-Apollonie est un lotissement qui contient 15 maisons qui ne sont pas numérotées.

La volonté des riverains est de renommer le chemin : chemin du vieux moulin et de numéroté toutes les maisons. Monsieur le Maire met au vote cette proposition qui est approuvée à l'unanimité.

V. Reprise de la voirie et des réseaux de l'impasse en Fontès

La voirie et les réseaux du lotissement situé à l'impasse en Fontès appartiennent actuellement à une association qui a fait la demande à la Mairie de reprendre les parties publiques. Le conseil municipal a approuvé cette reprise à l'unanimité.

VI. Modification simplifiée du PLU pour la création de 3 STECAL.

Monsieur le Maire commence par rappeler ce qu'est un STECAL dont la création dépend d'une procédure simplifiée de modification du PLU. Le premier STECAL concerne l'entreprise Probatel et a pour objectif de convertir un local agricole en local industriel. Monsieur MENGAUD précise la nécessité de régulariser la situation en raison de l'activité économique qui s'y déroule et de l'impact que cela pourrait avoir sur les 30 salariés. Certains élus ont soulevé la nécessité, et encore plus en cette période, de tout mettre en œuvre afin de préserver un maximum d'emplois. La question s'est aussi posée de la préservation des espaces naturels de la commune de Lanta dont s'inquiètent d'autres élus. Le conseil municipal par 16 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions a approuvé cette modification.

La deuxième demande de modification du PLU est proposée suite à la demande d'une société d'étendre son activité d'importation au sein de sa propriété afin d'y implanter une activité économique. L'objectif de cette modification du PLU est de permettre à la société GOBS, déjà implantée sur la commune de Flourens, d'acheter la parcelle YL26 au lieu-dit « Petit Batut » afin d'y implanter la société GOBS et d'y construire des modules. Le conseil municipal approuve cette demande de modification du PLU par 17 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Le troisième demande de modification du PLU dans le but de créer un STECAL concerne un particulier ayant acquis le château des Charmilles et qui souhaiterait y organiser des activités événementielles. L'objectif de cette modification est de permettre au château des Charmilles, déjà implanté sur la commune de Lanta en zone agricole, de développer des activités événementielles. En effet, actuellement le PLU ne permet pas l'installation d'activités événementielles en zone Ah. Le conseil municipal approuve cette demande de modification à l'unanimité.

Mr DIAZ s'inquiète de l'étalement de ces activités qui cassent, selon lui, la cohérence de l'aménagement de la Commune au détriment des espaces naturels et souligne que ces demandes de modifications reflètent la nécessité de créer une zone d'activités.

VII. Travaux de la médiathèque : avenant

Le directeur technique explique les raisons pour lesquelles un avenant au contrat est envisagé. En effet le dallage du Rez-de-chaussée va être surélevé, une cloison en placo va être réalisée en brique pour éviter d'éventuels problèmes d'humidité liés à des infiltrations d'eau. Il est aussi proposé d'ajouter une fenêtre pour plus de lumière. Enfin, au R+1, une des deux trémis va être remplacée par un plancher. Le coût de cet avenant s'élève à 9200,89 euros Hors taxes. Avenant auquel il faut ajouter un avenant négatif de 2223 euros HT car une cloison en placo était prévue et qu'à la place, une cloison en agglo sera posée. Le conseil Municipal approuve cet avenant à l'unanimité.

VIII. Extension du réseau d'assainissement

Toujours dans le cadre des travaux d'urbanisation, un avenant de 37 234,50 HT euros est proposé afin d'effectuer des travaux. Une demande de tabourets supplémentaires a été effectuée par les riverains et il est prévu une prolongation du réseau et un ajout de branchements supplémentaires. Mr DIAZ demande à ce que ce surcoût soit exposé au cabinet ayant fait l'étude afin d'en comprendre les raisons et essayer d'obtenir de ce dernier un geste sur ses honoraires. Le conseil municipal approuve cet avenant à l'unanimité.

IX. Fiscalité directe et indirecte

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient chaque année au conseil municipal de voter les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncières sur les propriétés non bâties. Il propose de garder les taux intacts. La question a été posée de savoir s'il était envisagé, au regard de la crise actuelle de baisser les taux. Question à laquelle Mr le Maire a répondu que le budget de la commune était déjà relativement serré et que les taux appliqués à Lanta sont déjà en dessous de la moyenne départementale et nationale. Le conseil municipal approuve la fixation de ces taux à l'unanimité

X. Urbanisation : appel d'offres pour urbanisation du chemin du petit train.

Le directeur technique rappelle qu'un appel d'offre avait déjà été lancé afin de choisir le bureau d'étude. Il s'agit désormais d'autoriser le maire à lancer la seconde partie du projet et donc de donner le feu vert au bureau d'étude pour lancer l'appel d'offres afin de recruter les entreprises. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

XI. Lancement de l'étude pour l'urbanisation du RD31 au niveau de Pescajou

Le programme d'urbanisation prévoit un cheminement piéton et des aménagements pour faire ralentir les voitures. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

XII. Lancement de l'étude pour l'urbanisation sur le RD54 A

Validation d'une maîtrise d'œuvre pour un avant-projet dont l'objectif est de réaliser un cheminement piéton entre le lotissement cocagne et le lotissement des Pyrénées, de réaliser un effacement de réseau et des éclairages publics. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

XIII. Dispositifs de sécurité routière

Proposition d'installer des coussins berlinois au carrefour du lotissement des Pyrénées. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

XIV. Lancement de la procédure pour choix d'un architecte afin de rénover la Mairie

Le Maire énonce les raisons pour lesquelles cette rénovation est envisagée. La Mairie n'est pas aux normes PMR (personnes à mobilités réduites) et le sol nécessite un renfort. Monsieur le Maire rappelle que pour l'instant, la vote concerne uniquement l'opportunité de choisir, par appel d'offre, un architecte afin d'avoir une étude réalisée à ce sujet et de chiffrer les travaux. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

XV. Etude concernant l'aménagement d'un complexe sportif

Proposition du Maire de constituer un groupe d'étude pour travailler sur ce sujet et réfléchir au projet. Le groupe de travail sera dirigé par Mr Christophe GAY.

A la fin de la séance, plusieurs remarques et questions ont été posées.

Mme Beaujard a demandé s'il était possible que les élus qui le souhaitent puissent participer à l'élaboration du règlement intérieur du conseil municipal. Il lui a été répondu qu'elle serait tenue au courant au moment de sa rédaction.

Par ailleurs, certains élus ont souhaité savoir s'il serait possible de visiter la Mairie et de rencontrer le personnel afin de mieux comprendre le fonctionnement. Demande à laquelle Mr le maire a répondu favorablement en indiquant que cela serait organisé dès que possible.

Enfin, la question de la formation a été abordée afin de savoir quand et comment elles sont organisées, et ce, dans le but de permettre aux élus d'être le plus efficaces possibles. Il leur a été indiqué qu'un catalogue de formations allait être mis à leur disposition.

La séance est levée à 22h30.